



Régénération d'un pont-rail sur le canal des Houillères à Mittersheim

Visite de vérification de cavités

Compte rendu de visite



Projet de Régénération d'un pont-rail sur le canal des Houillères à Mittersheim

Visite d'identification des entités environnementales possédant des enjeux

Société Nationale des chemins de fer Français

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI PAR	APPROUVÉ PAR	DATE
1	Compte rendu de visite	SGT		24/06/26
ARTELIA Ville & Territoires Agence de Schiltigheim – TEL : 03 88 56 93 82				

Compte rendu de visite

REGENERATION D'UN PONT-RAIL SUR LE CANAL DES HOUILLERES A MITTERSHEIM

1. CONTEXTE

Lors de la visite du 26 février 2026 l'ensemble des entités arborées présentant un potentiel d'accueil pour certaines espèces, notamment les chiroptères, a été recensé.

Trois arbres à cavités potentiellement favorables aux chiroptères ont été identifiés dans l'emprise des travaux, lors d'un passage réalisé en amont des coupes nécessaires aux investigations de l'INRAP prévues en avril 2026. Par mesure de précaution, ces arbres n'ont pas été abattus dans l'attente d'une vérification complémentaire de leur éventuelle utilisation par des chiroptères.

L'inspection spécifique de ces trois entités arborées par un chiroptérologue accompagné d'un cordiste était l'objet de l'investigation de ce mercredi 24 juin.

L'inspection consistera à examiner les cavités à l'aide d'un endoscope et d'une caméra thermique afin de rechercher d'éventuels individus ou indices de présence.



2. RESTITUTION DE LA VISITE

2.1. INTERVENANTS

- Sarah GREMILLIET – Responsable du pôle Milieux Aquatiques et Biodiversité - ARTELIA
- Hugo CLOEZ – Chiroptérologue - ARTELIA
- Équipe de 2 cordistes pour les investigations en hauteur

2.2. METHODOLOGIE

La visite a été réalisée selon une approche progressive visant à identifier puis caractériser les éventuels gîtes favorables aux chiroptères. Une première inspection visuelle depuis le sol a été réalisée à l'aide de jumelles afin de repérer les éléments favorables à investiguer :

- cavités ;
- fissures ;
- décollements d'écorce ;
- loges ou autres microhabitats arboricoles.

Lorsque nécessaire, un appui par drone a été utilisé afin de compléter les observations, notamment sur les parties hautes des arbres ou les zones difficilement accessibles.

Les cavités et microhabitats identifiés comme potentiellement favorables ont ensuite fait l'objet d'une investigation en hauteur par une équipe de cordistes. Cette phase a permis une inspection rapprochée à l'aide d'un endoscope afin de vérifier :

- la configuration interne des cavités ;
- leur profondeur ;
- la présence éventuelle d'individus ;
- les indices d'occupation (guano, traces, odeurs, restes d'insectes, etc.).

Une caméra thermique a également été utilisée afin de compléter les observations et détecter d'éventuelles présences animales non visibles directement.

Matériel mobilisé :

- jumelles ;
- drone ;
- matériel de grimpe ;
- endoscope ;
- caméra thermique.

2.3. ARBRE N°1 - CHENE

Observations :

L'arbre présente une présence importante de chenilles processionnaires, limitant les possibilités d'approche directe et d'investigation au pied de l'arbre.

Une inspection à distance a été réalisée à l'aide d'un drone et de jumelles. Les observations ont mis en évidence :

- des décrochements d'écorce ponctuels ;
- une faible surface de décollement.

Aucune cavité significative n'a été identifiée.

Évaluation du potentiel chiroptères :

L'arbre n'apparaît pas favorable à l'accueil des chiroptères en raison de l'absence de cavité structurée et du faible potentiel d'abri observé.

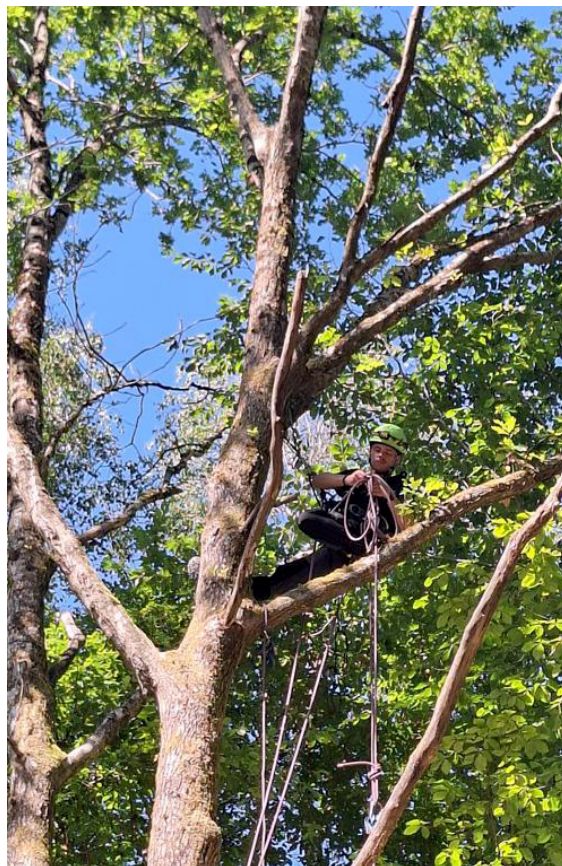


Figure 1 : arbre n°1



Figure 2 : inspection drône

2.4. ABRES N°2 - FRENE

Observations :

Une cavité présentant un intérêt potentiel pour les chiroptères a été identifiée.

Une investigation complémentaire en grimpe est à privilégier afin de permettre :

- une inspection rapprochée de la cavité ;
- une vérification de la profondeur et de la configuration interne ;
- la recherche d'éventuels indices d'occupation (guano, traces, individus).

Évaluation du potentiel chiroptères :

L'observation actuelle indique une cavité cicatrisée, sans profondeur apparente importante ne permettant pas l'accueil de chiroptère.



Figure 3 : arbre n°2



Figure 4 : cavité

2.5. ARBRES N° 3 : CHENE

Observations :

L'arbre présente de nombreux nids de chenilles processionnaires du chêne, rendant l'accès direct difficile.

Une inspection par drone a été réalisée. Les observations ont mis en évidence :

- plusieurs zones de décollement d'écorce ;

L'ensemble des zones observées a fait l'objet d'une analyse attentive afin de rechercher des indices de présence de chiroptères.

Évaluation du potentiel chiroptères :

Les décollements d'écorce observés présentent un faible potentiel d'accueil pour les chiroptères. Les espaces identifiés sont peu profonds et ne permettent pas la formation d'un gîte suffisamment adapté à l'installation d'un individu.

Aucune cavité structurée ni aucun indice de présence de chiroptères n'ont été relevés lors de l'inspection.



Figure 5 : arbre n° 3

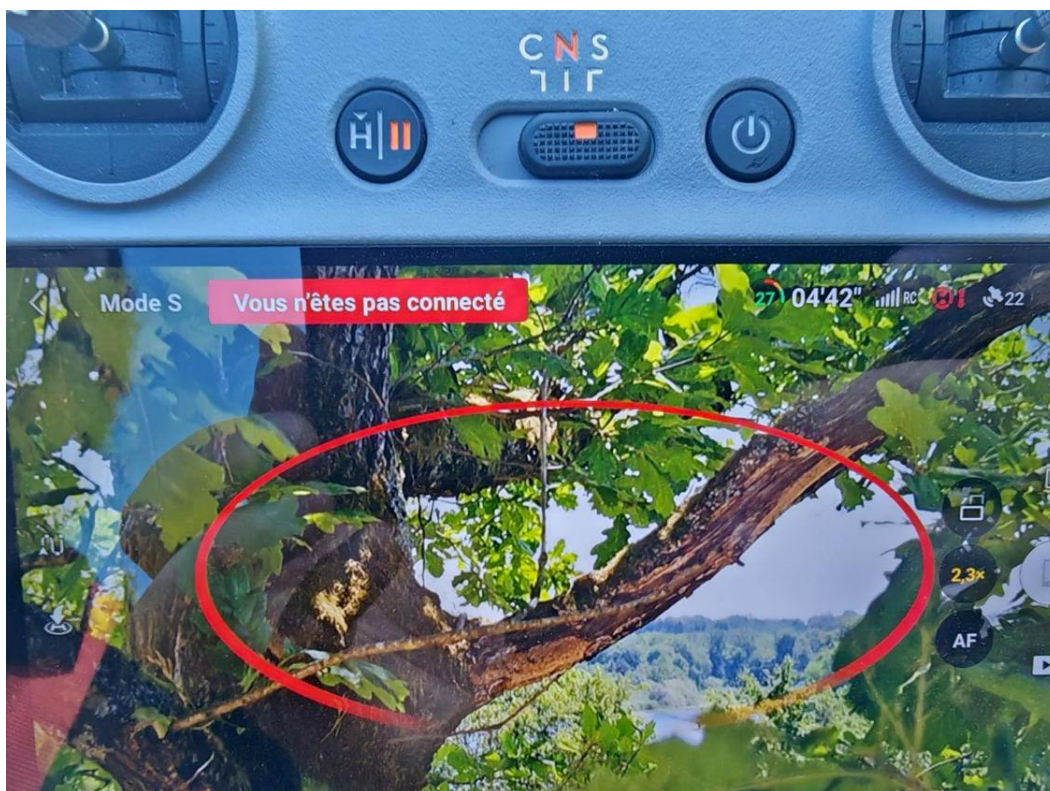


Figure 6 : décollement d'écorce



Figure 7 : nid de chenilles processionnaires du chêne

3. CONCLUSION

Les investigations réalisées sur les arbres ciblés ont permis d'identifier et de caractériser les cavités, fissures et décollements d'écorce susceptibles de constituer des microhabitats favorables aux chiroptères.

Les observations menées depuis le sol, complétées par les investigations en hauteur à l'aide d'un endoscope et des différents équipements mobilisés, n'ont pas mis en évidence de cavité présentant des caractéristiques favorables à l'accueil durable de chiroptères. Les décollements d'écorce observés sont globalement peu profonds et insuffisamment développés pour permettre l'installation d'individus.

Aucun indice d'occupation (présence d'individus, guano, traces d'utilisation ou autres signes caractéristiques) n'a été relevé lors des investigations.

Au regard des éléments observés lors de la visite, les arbres inspectés ne présentent pas d'enjeu identifié lié à la présence de chiroptères. Les cavités et microhabitats observés ne constituent pas des gîtes favorables.

En conséquence, aucune contre-indication écologique liée aux chiroptères n'a été identifiée concernant l'abattage des arbres inspectés.